DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

Délibération n° 2010.11.124.B

Parc d'Activités "Les Molines Sud" à Angoulême : Travaux préalables de déconstruction – 84 rue de la Charité - Marché à procèdure adaptée

LE VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE DIX à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 novembre 2010**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

DELIBERATION
N° 2010.11.124.B

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER - IMMOBILIER	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

PARC D'ACTIVITES "LES MOLINES SUD" A ANGOULEME : TRAVAUX PREALABLES DE DECONSTRUCTION - 84 RUE DE LA CHARITE - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'opération renouvellement urbain de Basseau Grande Garenne à Angoulême, le GrandAngoulême a réalisé le village d'entreprises « les Molines Sud ». Il s'agit d'un ensemble immobilier d'une dizaine de cellules louées à des très petites entreprises dans des domaines d'activités variés.

Face au succès de cette opération, le GrandAngoulême s'est engagé dans l'aménagement d'une zone d'activités sur des terrains voisins afin de conforter la vocation économique de ce secteur et répondre aux besoins fonciers de certaines entreprises.

Dans la continuité des aménagements de parcs d'activités très qualitatifs déjà réalisés, il s'agit de créer des terrains à bâtir destinés à être vendus à des entreprises .

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours et sont assurées par la société SCE de La Rochelle. La livraison des travaux est prévue pour la fin du premier semestre 2011.

Le diagnostic archéologique est prévu en novembre 2010.

L'accès principal de la zone d'activités se fera par la rue de la Charité à Angoulême par la parcelle CZ 76 sur laquelle se trouve une maison d'environ 90 m² qui doit être déconstruite. La réalisation de ces travaux nécessite la passation d'un marché ayant pour objet la déconstruction de ce bâtiment.
Ces prestations ont été estimées à 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC.

Elles sont cumulables avec les travaux d'aménagement du parc d'activités « les Molines Sud » d'un montant estimatif de 900 000 € HT.
Par conséquent, la procédure à mettre en oeuvre sera un marché à procédure adaptée lancé en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Le code des marchés publics a relevé le seuil obligeant à recourir à l'appel d'offres pour les marchés de travaux. Ainsi, il est possible de réaliser un marché à procédure adaptée. Toutefois, le code des marchés publics oblige à prendre une délibération au-delà de 193 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 novembre 2010,

Je vous propose

D'APPROUVER le dossier de demande d'autorisation de démolir,

D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer une demande d'autorisation de démolition,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes,

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique - article 6055.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **03 décembre 2010**	**Affiché le :** **03 décembre 2010**